



DEPARTEMENT
DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

13 septembre 2024

et qu'elle a été faite le

13 septembre 2024

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 38

Absents suppléés : 1

Absents excusés :

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2024_09_168

Objet :

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation



COMMUNAUTE DE COMMUNES
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 19 septembre 2024

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD
Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND
Etrepigny : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, Mme Anne-Marie LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON
La Barre : M. Philippe GIMBERT **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAI
La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gêrôme FASSET **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE
Mutigny : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE
Ougney : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO
Pagney : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET
Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligny** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT
Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés : **Rouffange** : M. Jean-Yves BOILLON

Absents excusés : **Brans** : M. Michael PERES **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER, Mme Nathalie HONORIO **Fraisans** : M. Hubert BACOT **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS
Monteplain : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GUILLOT

Procurations de vote :

Mandants : M. Nicolas JOLY (Orchamps), M. Olivier DEMANDRE (Orchamps)

Mandataires : M. Régis CHOPIN (Orchamps), Mme Lucette NAEGELLEN (Orchamps)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19H05 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

- **Taxes foncières – Optimisation des dépenses (décision n° 112-2024)**

Titulaire : JURICA – 53 avenue du Général Leclerc – 92340 BOURS-LA-REINE

Date de notification : 18 juin 2024

Montant : Récupération de 50 % des économies

- **Diagnostic et assistance technique sur le préau de l'école du Chat Perché à Orchamps (décision n° 126-2024)**

Titulaire : SOCOTEC – Agence de Lons le Saunier – 70 Chemin de Chaudon– 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 17 juillet 2024

Montant : 1 300,00 € HT

- **Offre de service Made In Jura (décision n° 127-2024)**

Titulaire : MADE IN JURA – 21 rue Rouget de Lisle – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 17 juillet 2024

Montant : 6 450,00 € HT

- **Acquisition et livraison de meubles cuisines inox – Multi Accueil Fraisans (décision n° 131-2024)**

Titulaire : BOURCET – 57 route Nationale – 39100 DOLE

Date de notification : 19 juillet 2024

Montant : 3 628,12 € HT

b. Marché supérieur à 40 000 €

- **Marché « Travaux d'assainissement sur la commune de Orchamps » – Avenant n°6 – Annule et remplace avenant n°5 (décision n° 113-2024)**

Titulaire : SAVEA – 3 Route du Dôme– 69630 CHAPONOST

Date de notification : 6 juin 2024

Montant de l'avenant : – 70 388,57 € HT.

- **Mission de MOE concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Pagny – DC4 Modificatif – Analyses physico chimiques et IBGN sur le ruisseau des Chintres (décision n° 132-2024)**

Titulaire : VERDI INGENIERIE BFC – 2 rue de Fontaine Les Dijon – 21000 Dijon

Date de notification : 22 juillet 2024

Montant de la sous-traitance : 1 850,00 € HT.

- **Mission de MOE concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Pagney – DC4 Modificatif – GEO Référencement du réseau d'assainissement de la commune de Pagney (décision n° 133-2024)**

Titulaire : VERDI INGENIERIE BFC – 2 rue de Fontaine Les Dijon – 21000 Dijon

Date de notification : 22 juillet 2024

Montant de la sous-traitance : 2 373,50 € HT.

- **Mission de MOE concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune de Pagney – DC4 Modificatif – Inspection télévisée du réseau d'assainissement (décision n° 134-2024)**

Titulaire : VERDI INGENIERIE BFC – 2 rue de Fontaine Les Dijon – 21000 Dijon

Date de notification : 22 juillet 2024

Montant de la sous-traitance : 2 624,48 € HT.

- **Travaux d'assainissement et d'eau potable de la commune de Vitreux – Lot n°2_Création d'une nouvelle unité de traitement de 350 EH – DC4 Modificatif – Travaux Paysagers (décision n° 135-2024)**

Titulaire : ORPEO ENVIRONNEMENT – 486 rue Louis Rémy – 39570 MESSIA

Date de notification : 25 juillet 2024

Montant de la sous-traitance : 2 500,00 € HT.

- **Marché « Travaux d'assainissement collectif sur la commune de Pagney » - Avenant n°3 (décision n° 136-2024)**

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 route des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 30 juillet 2024

Montant de l'avenant : 11 353,61 € HT.

c. Procédure formalisée

- **Marché « Elaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal » - Avenant n°4 (décision n° 137-2024)**

Titulaire : CITADIA CONSEIL – 83000 TOULON

Date de notification : 25 juillet 2024

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

2. En matière de finances locales

- **Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel (décision n° 125-2024)**
 - Montant : 500 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Taux d'intérêt : 3.60 %
 - Périodicité de remboursement : TRIMESTRIELLE

3. En matière de ressources humaines

- **Convention de stage avec le lycée Nodier à DOLE (décision n° 114-2024)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Ellyn CRETTE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site Du Multi Accueil ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté



- de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil,
4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Mont Roland à DOLE (décision n° 115-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Laurine BOLE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi Accueil ;
2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil, soit la tutrice du stagiaire.
4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Mont Roland à DOLE (décision n° 116-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Johan MONIN en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Montmirey-La-Ville ;
2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
3/ D'accepter que Madame Gaëlle LAFAYE, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Mont Roland à DOLE (décision n° 117-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Enzo PHILIPPE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Orchamps ;
2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
3/ D'accepter que Madame Sabrina DAUMAS, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec l'IRTS à Besançon (décision n° 118-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Annabelle COURTIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi Accueil ;
2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Mont Roland à DOLE (décision n° 119-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Adeline ETEVENON en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi Accueil ;
2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil, soit la tutrice du stagiaire.
4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel/bénévole (décision n° 120-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Juliette ROMAND en tant que collaborateur occasionnel/bénévole

- à la Communauté de Communes Jura Nord à l'ACM à GENDREY ;
 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel/bénévole (décision n° 121-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Matthew RANIERI en tant que collaborateur occasionnel/bénévole à la Communauté de Communes Jura Nord à l'ACM à FRAISANS ;
 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel/bénévole (décision n° 122-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Camille BOISSARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dampierre ;
 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
 3/ D'accepter que Madame Morgane MAQUART, Responsable de site, soit la tutrice du stagiaire.
 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel/bénévole - (décision n° 123-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Marie BAUDRY en tant que collaborateur occasionnel/bénévole à la Communauté de Communes Jura Nord à l'ACM à DAMPIERRE ;
 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec l'IRTS à Besançon (décision n° 124-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Ségolène VINCENT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi Accueil ;
 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil, soit la tutrice du stagiaire.
 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la Mission Locale Dole-Revermont (décision n° 128-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Rubie LANIER DELAPIERRE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la médiathèque ;
 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
 3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable du Pôle Culture, soit le tuteur du stagiaire.
 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec l'IRTS à Besançon (décision n° 129-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Annabelle COURTIER en stage à la Communauté de Communes

Jura Nord, sur le site du Multi Accueil ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le CFA Toccata et l'entreprise d'accueil CEPMA Services (décision n° 130-2024)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Leelou UNY en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi Accueil ;

2/ De mettre en place une convention entre l'entreprise d'accueil, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



The image shows a blue ink signature of Gérome FASSET. The signature is written in a cursive style and is positioned over a faint, circular official stamp of the Communauté de Communes Jura Nord. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD' and a central emblem.